département de la SEINE MARITIME
commune de MONTIGNY
LE CLOS DES BICHES

Plan de Vente

Lot n° : 8

Référence cadastrale : AD n°423
Surface plancher : 300 m²
Echelle : 1/250
Date de publication : 27 mars 2024

Plan de situation

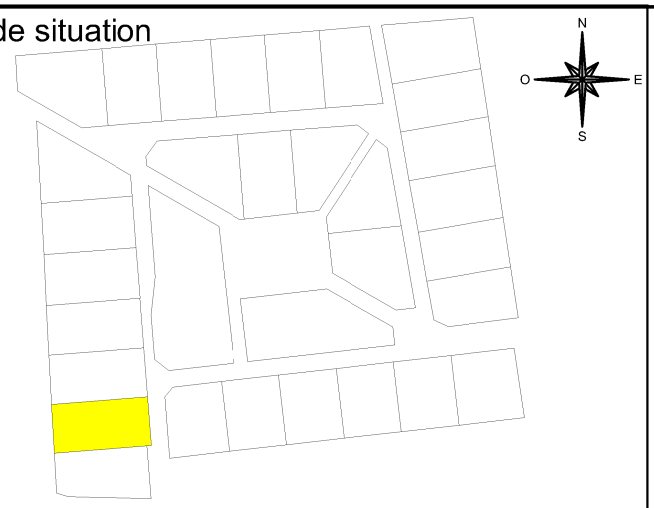

Géomètre
AGÉOSE GÉOMETRE-EXPERT
Tél : 02 32 40 05 13

BET V.R.D
SODEREF
soderef
Tél : 02 32 71 01 09

Maître d'ouvrage
AMEX AMÉNAGEUR-PROMOTEUR GROUPE HEXAÔM
Tél : 02 35 18 00 21

BET hydraulique
&cotone INGÉNIERIE
Tél : 02 76 32 85 21

Architecte
ARC EN TERRE ARCHITECTES DE PAYSAGES
Tél : 02 35 32 82 27

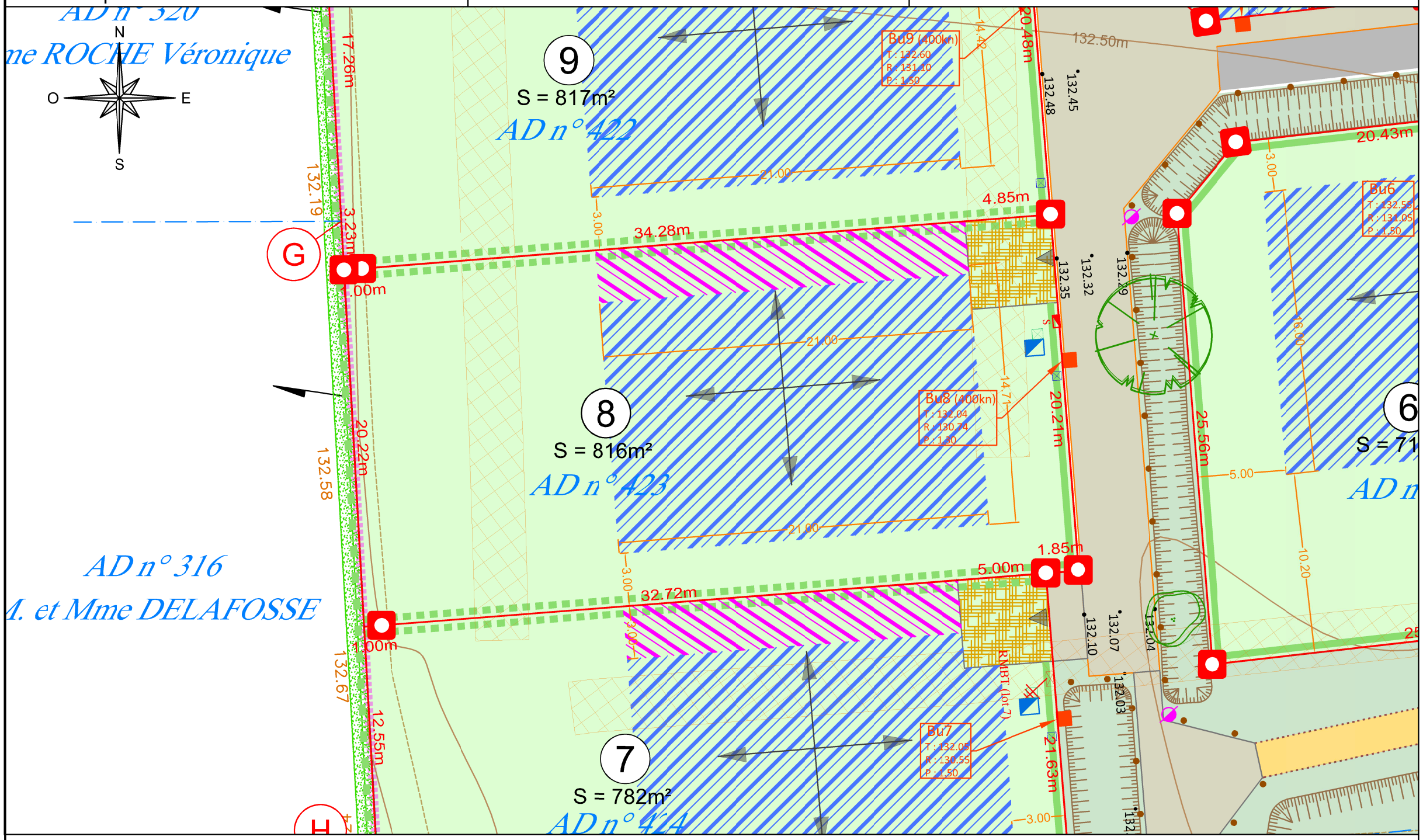

- : Contour de l'emprise du Permis d'Aménager
- : Clôture
- : symbole ouvrage privatif
- : symbole ouvrage mitoyen
- 20.00m : cotation linéaire
- : limite de propriété
- ZA n°131 : référence cadastrale
- : application cadastrale
- : borne nouvelle
- : borne ancienne
- 135.52 : Cote altimétrique (le nivellement reflète la topographie du terrain AVANT travaux)
- 22.50 : Courbe de niveau (le nivellement reflète la topographie du terrain AVANT travaux)
- : Zone constructible si les constructions sont conformes aux dispositions du règlement du PLU
- : Zone constructible pour annexe en limite séparative H=5.00m max. au faîtage, 4.00m max l'égout de toit H=4.00m max. à l'acrotère si toiture plate
- : Zone d'emprise des fouilles archéologiques
- : Axes de faîtage principaux imposés

Voie mixte : Enrobé / Béton désactivé

- Noues et espaces verts
- Cheminement piéton stabilisé
- Parking en dalle gazon
- : Emplacement non constructible et non clos réservé aux entrées charretières (privatives à chaque lot) (aménagé à la charge de l'aménageur)
- 159.66 : Cote projet
- : Regard de branchement télécom 30x30 (tampon béton)
- : Citerneau
- : Coffret de comptage électrique
- : Boîte de branchement des eaux pluviales
- : Boîte de branchement des eaux usées
- : Candélabre
- Haies riveraines (à la charge de l'acquéreur) *cf règlement écrit PA10.1 et PA 8*
- Haies riveraines (à la charge du lotisseur) *cf règlement écrit PA10.1 et PA 8*
- Haies mitoyennes (à la charge des acquéreurs) *cf règlement écrit PA10.1 et PA 8*
- Arbres à planter (à la charge du lotisseur)

Plan de vente définitif

Nota : Il est recommandé aux futurs acquéreurs de faire réaliser une étude géotechnique spécifiques sur le terrain afin de définir l'adaptation au sol de leur construction (fondations).

Nota* : Les altimétries de la future voirie et les seuils d'entrée sont donnés à titre indicatifs et pourront être modifiés au cours des travaux. Ils devront être contrôlés après travaux.

Nota** : Les positions et l'altimétrie des réseaux et des branchements sont données à titre indicatif et pourront être modifiées au cours des travaux. Celles-ci devront donc être contrôlées lors de la construction.

Nota*** : Un massif drainant pour la gestion des eaux pluviales est à réaliser à la charge des acquéreurs (cf reglement écrit PA.10.1).

DOSSIER n° 210715